

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 5 octobre 2015
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et à M. Favre (ingénieur qui a établi le Règlement sur la protection des arbres). Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mme Prodoliet pour le Régional, M. Fernandez pour le Messenger.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de Mme Isabelle Imhof (suite à la démission de M. Alain Widmann)
3. PV de la séance du 14 septembre 2015
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. PREAVIS 15/2015
Règlement communal sur les émoluments en matière d'aménagement du territoire et des constructions
7. PREAVIS 16/2015
Règlement communal de protection des arbres
8. PREAVIS 17/2015
Crédits complémentaires au budget 2015
9. Divers et propositions individuelles

Appel

- 54 Conseillers sont présents sur 66. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.
- **Le Président du Conseil** précise que suite à un problème de connexion internet, les courriels du Conseil Communal, n'ont pas pu être relevés aujourd'hui. Les membres non présents ce soir, sont automatiquement considérés comme excusés.

Assermentation de Mme Imhof Isabelle suite à la démission de M. Widmann Alain.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
 - **Mme Isabelle Imhof** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.
- 55 conseillers sont présents suite à cette assermentation.

PV du 14 septembre 2015

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, demande qu'il soit précisé, en dernière page du PV, que la mise à l'enquête du restaurant de l'Hôtel-de-Ville devrait bientôt avoir lieu.
- Pages 5 : correction : « SDA » au lieu de « STA »

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** rappelle les votations importantes du 18 octobre prochain. Il demande aux personnes convoquées d'être présentes ou de faire le nécessaire afin de trouver un remplaçant.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la Presse. Il fait par des informations suivantes :
- Giratoire de la Concorde à Oron-la-Ville, un essai sera fait durant cet hiver, depuis le 1^{er} décembre 2015, pour une durée de 6 mois.
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, prend la parole afin de faire une brève présentation du nouveau site internet de la commune. Ce dernier a été créé par l'entreprise OFISA. Le site est plus fonctionnel. Il y a encore quelques mises au point à faire.
- **M. Rémy Stuby** demande si les règlements en vigueur des anciennes communes sont toujours visibles sur les autres sites internet.
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, précise que les règlements communaux en vigueur sont sur le site internet de la commune. Les sites des communes avant la fusion ont été fermés.

PREAVIS 15/2015 Règlement communal en matière d'émoluments en matière d'aménagement du territoire et des constructions

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Georges Locher**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion ; il rappelle qu'il y a deux amendements de la commission.
- **M. Olivier Sonnay Municipal** indique que la Municipalité accepte les deux propositions sous forme d'amendement de la commission ad hoc.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** : concernant l'annexe, tarif et taxe ; point 2 : elle indique que selon l'étude art. 72 al. 1 LATC, les frais de l'étude du plan de quartier ne sont mis à la charge des propriétaires, que si elle a été faite à leur demande. En revanche, si le plan a été élaboré à l'initiative de la Municipalité, les frais demeurent en principe à la charge de la commune (art. 72 al. 2 LATC). Elle demande pour quelle raison le projet prévoit autre chose ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** que le projet de règlement a été approuvé tel quel par le service cantonal compétent. Selon lui, les frais sont en principe à la charge des propriétaires, mais peuvent également être partagés dans certains cas
- **Mme Anne-Cécile Uldry** indique que les frais effectifs sont à la charge du propriétaire. Il faudrait faire deux paragraphes pour une meilleure compréhension.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que cette remarque est intéressante, car cela avait été séparé à la base par la Municipalité, mais l'Etat a demandé un correctif.
- **Le Président du Conseil** demande à Mme Uldry si elle veut faire un amendement.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** répond par l'affirmative.
- **Le Président du Conseil** précise que l'amendement Uldry « sous lettre A, point 2, de l'annexe tarif et taxe : séparation en deux paragraphes, les frais du plan n'étant mis à la charge du propriétaire que si celui-ci est à l'origine dudit plan ».
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** précise que de toute manière, l'article 72 LATC devra être appliqué.
- **Le Président du Conseil** précise qu'en effet la loi cantonale s'appliquera.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** retire son amendement et fait confiance à la Municipalité. Elle demande au sujet de la taxe d'habitation, si une ferme est automatiquement considérée comme une exploitation agricole.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond que la partie habitation de la dite ferme peut être taxée comme une habitation individuelle.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il propose de passer aux votes sur les amendements de la commission ad hoc et ensuite sur le préavis.

Résultat : Amendement 1 : art. 4 ; suppression du dernier paragraphe « Pour une dispense d'enquête publique, un forfait fixé par les conditions de l'annexe sera facturé », est accepté à l'unanimité.

Résultat : Amendement 2 : tarif des taxes ; point 7, une coquille s'est glissée, en face du mot Taxes, il y a le montant de CHF 100.-, est accepté à l'unanimité

Vote sur le préavis : le Préavis 15/2015 est accepté à l'unanimité

PREAVIS 16/2015
Règlement communal sur la protection des arbres

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Jean Paul Rubattel**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis. Il rappelle qu'il y a 3 amendements de la commission ad hoc.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** informe que la Municipalité est d'accord avec ces amendements.
- **M. Florian Meyer** revient sur un ancien préavis, le 16/2013 « Crédit pour l'élaboration du plan de classement des arbres et de son règlement » ; il demande si, suite à cette étude, la commune pourra corriger elle-même la classification des arbres sur l'application informatique.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** confirme qu'elle pourra le faire.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** complète en précisant que le classement sera consultable à terme sur le site internet de la commune. Il pense qu'il y aura une dizaine de modifications du plan de classement par année.
- **M. Florian Meyer** demande si, pour un privé qui aura une demande de changement, il pourra le faire directement en passant par la commune.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, cela reste à définir ; soit la commune passera par le bureau Stuby Sàrl, soit, elle le fera elle-même.
- **M. Alain Maibach** : concernant l'annexe du préavis sur la liste des plantes, relève que l'épine vinette (*Berberis vulgaris*), vecteur de la rouille noire du blé, ne doit pas figurer sur cette liste.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique à M. Maibach, qu'on peut l'enlever s'il le souhaite.
- **M. Alain Maibach** indique qu'il ne s'agit pas d'un souhait, mais précise qu'il y a un certain nombre de directives de la Confédération à suivre et que l'épine vinette n'est clairement pas autorisée.
- **M. Jean-Paul Rubattel**, Président de la commission ad hoc, précise que l'amendement 3, donne la possibilité à la Municipalité de corriger la liste en tout temps.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il propose de passer aux votes sur les amendements de la commission ad hoc et ensuite sur le préavis.

Résultat Amendement 1 – Modification art. 8.3

La Municipalité accorde l'autorisation lorsque l'une ou l'autre des conditions indiquées à l'art. 6 de la LPNMS et l'art. 151 de son règlement d'application du 22 mars 1989, cité en annexe est requise. La durée de validité de l'autorisation est définie par la Municipalité, elle n'excédera pas trois ans.

est accepté à l'unanimité

Résultat : Amendement 2- Modification art. 11.4

Pour les haies de plus de 50 mètres de longueur, il est conseillé de recéper au maximum sur une longueur n'excédant pas le tiers de la longueur.

est accepté à l'unanimité

Résultat : Amendement 3 – Modification art. 13.6

La Municipalité établit une liste d'arbres et d'arbustes qui peuvent être utilisés dans les compensations, sauf celles relatives aux terrains agricoles définis à l'al. 5. Cette liste est annexée au règlement.

est accepté à l'unanimité

Vote sur le préavis 16/2015 est accepté à l'unanimité

PREAVIS 17/2015
Crédits complémentaires au budget 2015

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **M. Alain Maibach** mentionne que « la commission se pose la question sur un futur préavis ». Il demande si c'est dans son entier.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, répond pas l'affirmative.
- **M. Alain Maibach** félicite la Municipalité pour sa transparence et pour avoir présenté ce préavis ce soir.
- **M. Frédéric Etter** approuve les propos de M. Maibach. Il est juste surpris, non pas par le montant, mais du nombre de postes concernés.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que le budget 2016 est sous toit, et que ce n'est pas facile de prévoir des imprévus. Nous avons eu un dégât d'eau au collège à Chesalles-sur-Oron, qui sera remboursé par l'assurance. Si un locataire quitte son appartement, nous allons peut-être devoir rafraîchir les locaux. Il s'agit de petits montants, mais pas prévisibles dans un budget.
- **M. Frédéric Etter** remercie la Municipalité pour sa transparence.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 17/2015 est accepté à l'unanimité

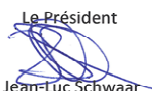
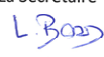
Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Pierre-André Maillefer** se dit surpris de voir le canton faire une plantation d'arbustes le long de la route entre Oron-la-Ville et Palézieux. Ces arbres sont plantés trop près de la route, et lors du passage du chasse neige, ils seront abîmés.
- **M. Frédéric Etter** revient sur la zone 30km/h, il demande de refaire les passages pour piétons.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que dans une zone 30km/h, il n'est pas possible de faire des passages pour piéton.
- **M. Frédéric Etter** précise que c'est déconseillé, mais néanmoins autorisé par l'ordonnance fédérale. Il n'y a jamais de véhicule qui s'arrête pour laisser traverser les gens. Il demande à la commune de faire quelque chose.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que la commune a déjà installé des panneaux de signalisation et inscrit la zone 30km/h, sur la chaussée. Il va en reparler à M. Brun (voyeur).
- **M. Frédéric Etter** relève qu'à la déchetterie d'Oron-la-Ville, il y a un gros problème de circulation.
- **M. Gérald Wist, Municipal** : c'est en réflexion actuellement pour un nouveau concept. Il attend des offres de fournisseurs. Il relève qu'à l'époque, un préavis avait été refusé par le Conseil pour l'aménagement de la déchetterie.
- **M. Frédéric Etter** demande s'il y a un délai.
- **M. Gérald Wist, Municipal** n'a pas de planning pour le moment.

- **M. Hubert Bovet**, lors du dernier conseil, M. Daniel Sonnay avait promis des chiffres pour l'étude routes.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'il s'agit d'une énorme étude, car il y a différents revêtements de sol. Il y a 4 tronçons, pour un coût d'environ 2 millions. Il attend des informations plus techniques pour avoir une idée précise. Il mentionne qu'il faut faire le maximum d'ici 2020, car nous avons droit à un subside de l'Etat de 42%.
- **M. Pierre-André Maillefer** observe qu'avec la cadence des trains annoncée à toutes les 20 minutes sur la ligne de la Broye, le passage à niveau de Châtillens va poser de gros problème de circulation. Il faudra trouver une solution pour la prochaine législature.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme que, d'ici 2017, la cadence va augmenter. La gare de Châtillens sera pour 2023, avec l'installation de doubles barrières.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, revient sur les zones 30km/h, il a lu que l'aménagement de passages pour piétons était possible lorsqu'il y a une école ou un home à proximité.
- **M. Frédéric Etter** répond qu'à la Rte du Flon, il y a un EMS et l'école n'est pas loin.
- **M. Florian Meyer** revient sur la demande du dernier Conseil communal, au sujet de la présentation de partis politiques. Il demande si un parti se présente ce soir, après la séance du Conseil.
- **Le Président du Conseil** indique que personne ne lui a indiqué avoir de présentation ce soir après la séance du Conseil Communal.
- **M. Florian Meyer** se tient à disposition pour toutes questions concernant le parti politique « Groupement indépendant d'Oron ».
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.
Il remercie les membres d'être venus ce soir et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h05.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 4 novembre 2015

	Au nom du Conseil Communal	
Le Président		La Secrétaire
 Jean-Luc Schwaar		 Lorraine Bard